



L'INTERSYNDICALE DE L'IRSN A RENCONTRE LA MINISTRE

A. PANNIER-RUNNACHER

Le 8 février, à travers une intervention orale du Directeur général de l'IRSN et un communiqué de presse du Ministère de la Transition énergétique, les salariés de l'Institut ont appris le projet de démantèlement de l'IRSN. La Ministre a demandé au président de l'ASN, à l'administrateur du CEA et au directeur général de l'IRSN, de lui proposer d'ici le 20 février, des mesures législatives visant à mettre en œuvre ces évolutions. L'objectif semble être de les intégrer sous forme d'un amendement dans le projet de loi « accélération du nucléaire ».

L'intersyndicale de l'IRSN a rencontré la Ministre de la transition énergétique (MTE) Mme Agnès Pannier-Runnacher le 17 février à 17h30 et lui a adressé plusieurs demandes.

On ne peut pas détruire en quatre semaines un système de gouvernance du nucléaire qui s'est construit sur 40 ans. Nous avons dit à la Ministre le caractère brutal et sidérant de cette annonce pour les salariés. Nous l'avons tous vécu comme une trahison, alors même que nous sommes investis dans notre travail, pour un grand nombre depuis la création de l'IRSN en 2002 ! Nous ne comprenons pas la précipitation avec laquelle cette réforme est conduite. Les délais ne permettent pas de prendre en compte la complexité d'un système de gouvernance des risques nucléaires et radiologiques qui concerne : les installations nucléaires civiles et de défense, les usages médicaux des rayonnements, la gestion de crise, les impacts des rayonnements sur la santé et sur l'environnement, etc. Ces délais rendent également impossible toute concertation avec les parties prenantes : exploitants nucléaires, différentes administrations, société civile, ainsi que la représentation nationale.

⇒ **Madame la Ministre, nous vous demandons de renoncer à l'intégration d'un « amendement IRSN » dans le projet de loi sur l'accélération du nucléaire.**

On n'engage pas une réforme d'une telle ampleur sans un diagnostic approfondi de l'existant. Le communiqué du MTE du 8 février indique que l'évolution de l'organisation du contrôle et de la recherche en radioprotection et sûreté nucléaire doit conduire à : renforcer l'indépendance du contrôle, fluidifier les processus d'examen technique et de prise de décision, augmenter les synergies en matière de recherche et développement, garantir dans le temps l'excellence des équipes techniques et scientifiques. Cette formulation laisse entendre que l'organisation actuelle serait défailante, alors qu'aucune explication ni justification n'a été présentée.

⇒ **Madame la Ministre, nous vous demandons de procéder à un diagnostic du système de gouvernance existant avant d'engager toute modification de celui-ci.**

Le remède peut s'avérer pire que le mal ! L'Intersyndicale a alerté la Ministre de plusieurs risques. Perte d'indépendance : l'intégration de l'expertise dans l'autorité de sûreté va confondre le temps de l'expertise et le temps de la décision. La fusion de ces deux « lignes de défense » en une seule ne peut que dégrader la robustesse globale du système. Elle va également dégrader la confiance du public, que l'IRSN construit pas à pas depuis plus de 20 ans. Perte de compétence : dans l'hypothèse où les capacités de recherche de l'IRSN seraient intégrées dans le CEA et celles d'expertise à l'ASN, il est évident que la synergie recherche-expertise sera dégradée. Elle le sera d'autant plus que les parcours professionnels au sein de l'ASN, agence administrative indépendante, seront beaucoup plus restreints, moins attractifs et moins formateurs. Perte de cohérence entre sûreté des installations civiles et de défense : l'intégration de l'expertise dans deux autorités différentes (ASN pour les installations civiles, ASN-D pour celles relevant de la défense) va conduire à terme à deux pratiques différentes de l'expertise. Le principe « même risque –



même réponse » sera ainsi progressivement remis en cause, alors que le système actuel permet de le prendre en compte.

⇒ **Madame la Ministre, nous vous demandons de renoncer à la séparation des expertises relatives à la sûreté des installations civiles et des installations relevant de la défense.**

Si l'intersyndicale reconnaît que le système actuel est perfectible, elle demande que les évolutions à envisager, comme toutes celles réalisées depuis 40 ans en matière de sûreté, de sécurité nucléaire et de radioprotection, ne soient pas appliquées dans l'urgence et s'appuient sur un diagnostic sérieux et partagé.

Idée à voir si on garde :

Indépendance : une recherche dont le budget serait confié uniquement à l'entité en charge du contrôle ne permettrait plus à la recherche d'être force de proposition et d'avoir son libre arbitre pour challenger la sûreté, la radioprotection et l'environnement ! La recherche doit également pouvoir se saisir des sujets échangés avec ses pairs ! **La recherche en sûreté de l'Institut ne doit pas être vue uniquement en appui à l'expertise mais également comme un moteur pour l'industrie ! Qui la soutiendra à l'avenir ?**